



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal du 22 mars 2022 tenue à 8 h 45 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTOM, M. SIMON SESTO CIFOLA, MME CAMILLE JOLI-COEUR, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault a motivé son absence.

Les membres du conseil assistent à la séance par vidéoconférence leur permettant d'y participer simultanément, de délibérer et voter conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020.

2022-03-144

ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

2022-03-145

RÈGLEMENT RV-1714 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Jean-François Hecq donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1714 sur les pesticides et les engrais.

Le projet de règlement est déposé.

2022-03-146

RÈGLEMENT RV-1715 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Lori Doucet donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1715 sur l'utilisation de l'eau potable.

Le projet de règlement est déposé.

2022-03-147**RÈGLEMENT RV-478-14 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

La conseillère Karine Laramée donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-478-14 modifiant le Règlement RV-478 concernant les tranchées dans la voie publique ainsi que le raccordement d'égouts sanitaire, pluvial et d'aqueduc.

Le projet de règlement est déposé.

2022-03-148**RÈGLEMENT RV-1716 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

La conseillère Camille Joli-Coeur donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1716 sur la distribution de l'eau avec un système de compteur d'eau.

Le projet de règlement est déposé.

2022-03-149**ASSURANCE DE DOMMAGES AUX BIENS ET AUX VÉHICULES 2022-2023 – OCTROI DES CONTRATS D'ASSURANCES**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'octroyer les contrats d'assurances de dommages aux biens et aux véhicules avec le courtier BFL Canada risques et assurances Inc. et La Capitale assurances générales pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 tels que ci-dessous et de payer les primes comme indiqué :

BFL CANADA services de risques et assurances inc. :

	Prime (\$)
DOMMAGES AUX BIENS	
Biens de toute description *	113 832
Matériel informatique *	1
Documents de valeur *	1
Biens de tiers en exposition *	1
Œuvres d'art*	1
Équipements d'entrepreneur *	1
Revenus locatifs *	1
Bénéfices bruts (sans coassurance, sans restriction mensuelle) *	-
Frais supplémentaires *	1
Frais d'expertise *	1
Refoulement des égouts **	1
Inondation **	1
Tremblement de terre ***	1
Prime (sous-total)	113 843

* Sujet à une limite maximale par sinistre de 100 M

** Sujet à une limite maximale par sinistre et par période d'assurance de 50 M

*** Sujet à une limite maximale par sinistre et par période d'assurance de 100 M

BRIS DES ÉQUIPEMENTS

Garanties de base et additionnelles *	1
Revenus locatifs *	1
Bénéfices bruts (sans coassurance, sans restriction mensuelle) *	-
Frais supplémentaires*	1
Frais d'expertise*	1
Prime (sous-total)	4

* Sujet à une limite maximale par sinistre de 75 M

DÉLITS

Garantie I (Détournement)	3 495
Garantie II (Pertes ou détériorations sur les lieux assurés)	1
Garantie III (Pertes ou détériorations hors des lieux assurés)	1
Garantie IV (Contrefaçon de mandats ou de billets de banque)	1
Garantie V (Contrefaçon préjudiciable aux déposants)	1
Garantie VI (Fraude par informatique)	1
Avenant no 1 (Augmentation des garanties II et III durant la période des taxes)	-
Prime (sous-total)	3 500

FRAIS DE COURTAGE	n/a
FRAIS D'INGÉNIERIE	n/a

TOTAL	117 347
TAXE (9 %, aucune taxes pour frais de courtage et frais d'ingénierie)	10 561
TOTAL INCLUANT TAXE	127 908

Beneva par La Capitale assurances générales inc. :

	Prime (\$)
AUTOMOBILE DES PROPRIÉTAIRES	
Chapitre A (Responsabilité civile)	19 347
Chapitre B1 (Dommages éprouvés par le véhicule assuré - tous risques)	12 898
F.A.Q. no 20 (Privation de jouissance)	inclus
F.A.Q. no 27 (Resp. civ. du fait de dommages à des véh. n'appart. pas à l'assuré)	inclus
F.A.Q. no 31	inclus
F.A.Q. no 43 A et E (Mod. à l'indemnisation - sans dépréciation et valeur à neuf)	inclus
F.A.Q. no 43 C (Valeur agréée)	inclus
Prime (sous-total)	32 245
AUTOMOBILE DES GARAGISTES	
Chapitre A (Responsabilité civile)	1 018
Chapitre C2 (Dommages éprouvés par les véhicules confiés - collision ou versement)	inclus

Chapitre C3 (Dommages éprouvés par les véhicules confiés - sans collision, ni versement)	inclus
Prime (sous-total)	1 018
FRAIS DE COURTAGE	-
TOTAL	33 263
TAXE (9 %, aucune taxes pour frais de courtage)	2 993,67
TOTAL INCLUANT TAXE	36 256,67

Adoptée

2022-03-150

ASSURANCES DES BIENS ET DE RESPONSABILITÉ - TERME 2022-2023 - QUOTE-PART DE LA VILLE AU FONDS DE GARANTIE

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
 APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville de Boisbriand au montant de 42 455 \$ au fonds de garantie de 500 000 \$ pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, conformément à l'entente sur l'achat commun d'assurances de dommages par le Regroupement des Villes et régies de la MRC de Thérèse-De Blainville et des Villes de Mirabel et de Saint-Eustache.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 929 00 779.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question reçue par écrit relative aux affaires de la Ville prévues à l'ordre du jour de la séance n'a été reçue.

2022-03-151

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
 APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE lever la séance à 8 h 50.

Adoptée